



RAPPORT D'ACTIVITES 2018

Cellule d'animation du SAGE et du PAPI Orge-Yvette

Rédigé par : Cellule d'animation Orge-Yvette
Version mars 2019

SOMMAIRE

I.	Le territoire de l'Orge-Yvette.....	2
1.	La carte d'identité du territoire	
2.	Les communes	
3.	Les enjeux liés au bassin-versant	
II.	L'organisation liée à l'animation du SAGE et du PAPI.....	5
1.	La CLE, son Bureau et ses Commissions	
2.	La cellule d'animation	
3.	Le portage du SAGE et du PAPI	
III.	L'avancement du SAGE et du PAPI.....	7
IV.	L'activité du SAGE et du PAPI.....	7
1.	Les réunions	
2.	Les études menées dans le cadre du SAGE et du PAPI	
3.	Les avis rendus par la CLE du SAGE Orge-Yvette	
V.	L'activité de la cellule d'animation.....	20
1.	Suivi des études et travaux menés sur le territoire	
2.	Formations et participations aux séminaires	
3.	Suivi des Contrats globaux du territoire	
4.	Répartition du temps de travail des animateurs	
VI.	La communication et l'information.....	23
1.	Mise à jour du site internet	
2.	Diffusion de documents	
VII.	Bilan financier de l'année 2018.....	24
1.	Résultat de clôture de l'année 2018	
2.	Financement de l'animation du SAGE et du PAPI	

Les communes du SAGE et du PAPI Orge-Yvette :

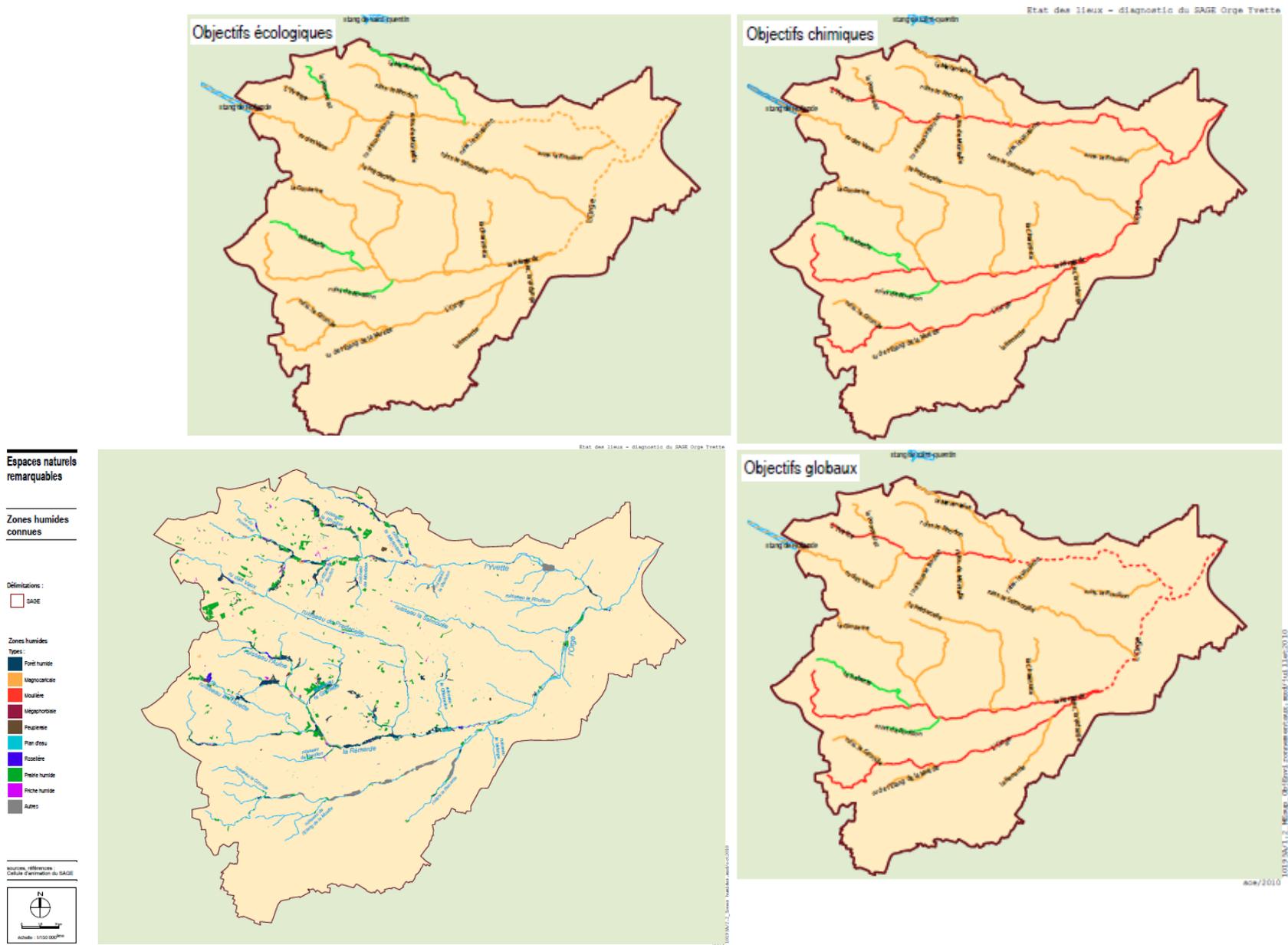
L'Essonne (85 communes)

Angervilliers	Epinay-sur-Orge	Monthléry	Saint-Jean-de-Beauregard
Arpajon	Fleury-Mérogis	Morangis	Saint-Maurice-Montcouronne
Athis-Mons	Fontenay-lès-Briis	Morsang-sur-Orge	Saint-Michel-sur-Orge
Authon-la-Plaine	Forêt-le-Roi (la)	Norville (la)	Saint-Sulpice-de-Favières
Avrainville	Forge-les-Bains	Nozay	Saint-Yon
Ballainvilliers	Gif-sur-Yvette	Norville (la)	Saulx-les-Chartreux
Boissy-le-Sec	Gometz-la-Ville	Ollainville	Savigny-sur-Orge
Boissy-sous-Saint-Yon	Gometz-le-Châtel	Orsay	Sermaise
Boullay-les-Troux	Granges-le-Roi (les)	Palaiseau	Souzy-la-Briche
Bretigny-sur-Orge	Grigny	Paray-Vieille-Poste	Ulis (les)
Breuillet	Guibeville	Pecqueuse	Val-Saint-Germain (le)
Breux-Jouy	Janvry	Plessis-Paté (le)	Vaugrigneuse
Briis-sous-Forges	Juvisy-sur-Orge	Richarville	Villebon-sur-Yvette
Bruyères-le-Châtel	Leuville-sur-Orge	Ris-Orangis	Villeconin
Bures-sur-Yvette	Limours	Roinville-sous-Dourdan	Ville-du-Bois (la)
Champlan	Linas	Saclay	Villejust
Chatignonville	Longjumeau	Saint-Aubin	Villemoisson-sur-Orge
Chilly-Mazarin	Longpont-sur-Orge	Saint-Chéron	Villiers-le-Bâcle
Corbreuse	Marcoussis	Saint-Cyr-sous-Dourdan	Villiers-sur-Orge
Courson-Monteloup	Marolles-en-Hurepoix	Saint-Geneviève-des-Bois	Viry-Châtillon
Dourdan	Mauchamps	Saint-Germain-lès-Arpajon	Wissous
Egly	Molières (les)		

Les Yvelines (31 communes)

Auffargis	Essart-le-Roi (les)	Saint-Forget
Bonnelles	Lévis-Saint-Nom	Saint-Lambert des Bois
Bullion	Longvilliers	Saint-Martin-de-Bréthencourt
Celle-les-Bordes (la)	Magny-les-Hameaux	Saint-Rémy-les-Chevreuse
Cernay-la-Ville	Mesnil-Saint-Denis (le)	Senlis
Chateaufort	Milon-la-Chapelle	Sonchamp
Chevreuse	Perray-en-Yvelines (le)	Trappes
Choisel	Ponthévrard	Verrière (la)
Clairefontaine-en-Yvelines	Saint-Arnoult-en-Yvelines	Voisins-le-Bretonneux
Coignières	Rocheville-en-Yvelines	
Dampierre-en-Yvelines	Saint-Mesme	

2. Les enjeux liés au bassin-versant



I. L'organisation liée à l'animation du SAGE et du PAPI

1. La CLE, son Bureau et ses commissions

L'élaboration, la révision et le suivi de l'application du SAGE sont assurés par la Commission Locale de l'Eau (CLE) dont la composition est arrêtée par les Préfets. Ces acteurs locaux, au nombre de 55 sur le bassin, établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau. Elle est composée de trois collèges:

- Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (56%).
- Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations (27%).
- Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (17%).

En 2014, suite aux élections municipales, une nouvelle composition de la CLE a été établie par arrêté inter-préfectoral en date du 4 septembre 2014.

Le 26 septembre 2014, M. Claude JUVANON, vice-président au SIAHVY, a été réélu président de la CLE du SAGE Orge-Yvette. M. François CHOLLEY (président du Syndicat de l'Orge aval) ainsi que M. Jean-Pierre DELAUNAY (président du SIBSO) ont été élus vice-présidents de la CLE du SAGE Orge-Yvette.

Plusieurs membres de la CLE ont cessé d'exercer leur fonction. Les nouveaux représentants seront nommés par arrêté inter-préfectoral d'ici 2020 (révision du SAGE) afin d'actualiser la nomination des membres de la CLE Orge-Yvette. Dans le collège des élus :

- M. Pascal BRINDEJONC (Senlis)
- Mme Catherine LAPLAGNE (Mesnil-St-Denis)
- Président de la nouvelle structure du SYORP (Syndicat de l'Orge, Rémarde, Prédecelle)

La CLE dispose aujourd'hui de 5 commissions thématiques : hydraulique, milieux naturels, eau potable, assainissement et urbanisme. La commission « Avis » regroupe autant que nécessaire les membres de ces groupes de travail afin de traiter des dossiers d'autorisation/ déclaration « Loi sur l'eau » mais également pour rendre les avis relatifs aux PLU, SCOT et parfois les permis de construire.

En complément, une commission inter-SAGE avec le SAGE Nappe de Beauce facilite la prise de décision sur le territoire en superposition. Elle se compose de 16 membres issus des deux CLE.

2. La cellule d'animation du SAGE et du PAPI Orge-Yvette

La cellule d'animation était constituée pour l'année 2018 de :

- ✓ Madame Cynthia GAUER, animatrice sur un équivalent temps plein :
 - Mettre en œuvre le SAGE ;
 - Piloter l'étude d'inventaire des zones humides et encadrement du bureau d'études ;
 - Suivre le PAPI d'intention Orge-Yvette ;
 - Emettre des avis sur les dossiers d'autorisation/déclaration ;
 - Suivre le budget de la CLE ;
 - Veille juridique sur les projets impactant la ressource en eau ;
 - Suivre les dossiers administratifs du secrétariat de la Commission Locale de l'Eau ;
 - Suivre les contrats de bassin ;
 - Communiquer et informer sur le SAGE et sur les études en cours ;

- ✓ Madame Wendy GUILBAUD, chargée de mission PAPI à plein temps (puis Laetitia SOULIER a compté du 19 novembre 2018)
 - Finaliser le dossier de candidature du PAPI ;
 - Mobiliser l'ensemble des acteurs et assurer la concertation ;
 - Organiser les COTECH et COFIL ;
 - Présenter le dossier de candidature devant la commission de labellisation ;
 - Adapter le planning selon les problématiques rencontrées ;
 - Suivre le budget ;
 - Communiquer sur le projet du PAPI ;
 - Organisation de la formation « Conduite à tenir en milieu inondé »
 - Suivre les actions et activités du SAGE.

3. Le portage du SAGE et du PAPI

Depuis sa création, la CLE Orge-Yvette est portée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY).

En 2017, la CLE a formalisé la gouvernance autour de l'engagement des structures dans l'élaboration du PAPI d'intention de l'Orge-Yvette et la mise en œuvre du SAGE.

En tenant compte des évolutions récentes liées à la fusion des syndicats sur le bassin de l'Orge, la CLE a précisé la répartition financière qui sera établie pour la participation des syndicats au budget du SAGE/PAPI Orge-Yvette.

II. L'avancement du SAGE et du PAPI Orge-Yvette

Les documents renouvelés du SAGE ont été approuvés par arrêté inter-préfectoral le 02 juillet 2014.

Un tableau de bord comprenant 32 indicateurs est en cours d'élaboration par la cellule d'animation de la CLE afin de suivre l'état d'avancement des actions du SAGE Orge-Yvette. Cette phase de récolte des données pourra aboutir en 2019 sur un rapport complet de bilan du SAGE avant sa révision en 2020.

Ces indicateurs de réalisation des actions sont complétés par un suivi de la qualité des eaux sur le bassin versant ce qui permet également d'évaluer l'efficacité des actions.

Lors de l'année 2018, l'animatrice du SAGE a travaillé en collaboration avec les animateurs de contrat de bassin sur les points suivants :

- La mise à jour des compétences « eau » (assainissement, eau potable, rivière) sur le territoire Orge-Yvette ;
- L'identification des maîtres d'ouvrage (MO) pouvant répondre aux indicateurs demandés (services de l'Etat, collectivités...);
- L'élaboration du questionnaire destiné aux MO pour compiler les données du territoire ;
- Instruction des dossiers loi sur l'eau présentés en Commission.

Le projet de PAPI a été finalisé en comités techniques et comités de pilotage. Le dossier de candidature du PAPI a été déposé aux services de l'Etat pour instruction le 18 mai 2018 en vue de sa labellisation. Celle-ci est intervenue en commission de labellisation le 03 octobre 2018. La convention cadre du PAPI, engageant la mise en œuvre des actions par les différentes parties prenantes sur 2019 / 2020 / 2021, a été signée par les élus, les préfets et les structures qui apporteront leur soutien financier, le 13 novembre 2018.

III. L'activité de la CLE

1. Les principales réunions réalisées par la CLE du SAGE Orge-Yvette

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CLE

→ Séance du 13 novembre 2018

- Restitution de l'étude des fonctionnalités des zones humides menée sur 5 communes du bassin de l'Orge-Yvette (étude interne menée en complément de l'inventaire des zones humides du SAGE).
- Point sur les différents avis rendus par la CLE Orge-Yvette (notamment les nombreux projets d'urbanisme suivi pour la mesure ERC « Eviter-Réduire-Compenser »)
- Présentation de l'avancement de l'inventaire des zones humides du SAGE
- Labellisation du PAPI Orge-Yvette

BUREAU DE LA CLE

→ Séance du 11 septembre 2018

- Avancement de l'inventaire des zones humides SAGE & Diagnostic fonctionnel initié sur 5 communes
- Synthèse des avis de la CLE (Dossiers LEMA, PLU...) – Suivi des projets d'urbanisme en zone humide
- Instruction du dossier de PAPI d'intention par les services de l'Etat
- Labellisation du PAPI par le Comité Technique « Plan Seine »
- Présentation de la mise en œuvre du programme d'actions

COMMISSION AVIS DU SAGE ORGE-YVETTE

→ Séance du 19 septembre 2018

- Point sur la composition et le fonctionnement des Commissions « Avis »
- Synthèse des avis concernant les PLU et les projets d'urbanisme
- Récapitulatif des avis concernant les dossiers d'autorisation et déclaration Loi sur l'Eau

→ Séance du 17 octobre 2018

- Révision des règles de fonctionnement de la Commission Avis du SAGE
- Avis sur le dossier ICPE de Marcoussis

COMITÉ DE PILOTAGE « INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES »

→ COTECH du 22 juin 2018

- Restitution de l'étude des fonctionnalités des zones humides
- Présentation de la méthode ONEMA d'évaluation des indicateurs
- Concertation réalisée dans le cadre de la révision des PLU

→ COPIL de restitution de l'AG du 13 novembre 2018

- Bilan des inventaires réalisés sur le bassin de l'Orge en 2018
- Planning de réalisation des actions prévues pour l'année 2019
- Perspectives d'exploitation des données produites (cartes, SIG...)

2. Les réunions du PAPI Orge-Yvette

Phase d'élaboration

Pour finaliser le PAPI et ainsi, le déposer en vue de la labellisation, des rencontres avec les EPCI et des réunions de comité de pilotages ont été organisées.

✓ **Rencontres des EPCI en janvier 2018 :**

- Communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse
- Communauté de communes du Pays de Limours
- Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires

Ces rencontres ont permis de traiter la question de la GEMAPI sur le territoire Orge-Yvette. En effet, depuis le 1er janvier 2018 les EPCI ont la compétence GEMAPI, elles ont choisi de garder cette compétence ou de la transférer aux syndicats de rivières existants.

✓ **Comité de pilotage du 13 février 2018 :**

- Présentation du bureau d'étude Suez Consulting des modifications apportées au programme ;
- Présentation du nouveau plan budget.

Les communes de Longjumeau, Viry Châtillon et Savigny-sur-Orge sont maitres d'ouvrage du PAPI avec la réalisation de diagnostics de vulnérabilité sur leurs bâtiments publics. Cette réunion a permis de

présenter le nouveau tableau financier du PAPI. La communauté d'agglomération Rambouillet Territoire a également confirmé sa volonté de garder la compétence GEMAPI sur leur partie de territoire en amont et leur impossibilité pour le moment de participer au programme du PAPI.

✓ **Comité de pilotage du 20 avril 2018 :**

- Présentation des différentes solutions de financement pour assurer le programme du PAPI

Cette réunion rassemblant les élus des syndicats, a permis de trouver un accord pour assurer le reste à charge financier du PAPI. Les syndicats ont décidé de prendre en charge de manière équitable la partie amont du territoire pour assurer la labellisation du PAPI.

Le dossier de candidature du PAPI a été déposé aux services de l'Etat pour instruction le 18 mai 2018.

Phase d'instruction

La phase d'instruction du dossier de candidature a duré 4 mois et des remarques ont été formulées par l'EPTB Seine-Grands-Lacs, la DRIEE, la DDT des Yvelines.

Le dossier de candidature a été modifié en conséquence et il a, ainsi, pu être présenté devant la commission de labellisation du 03 octobre 2018 qui a labellisé le dossier du PAPI.

Suite à la labellisation du PAPI, la convention cadre du PAPI a été signée par les élus, les préfets et structures qui apporteront leur soutien financier le 13 novembre 2018.

Phase de mise en œuvre

Afin de préparer la phase de mise en œuvre du PAPI, des conventions de co-maîtrise d'ouvrage ont été réalisées entre les différents maîtres d'ouvrages pour assurer la réalisation des études à l'échelle du bassin versant. Elles ont été signées en décembre 2018.

Des groupes de travail ont été organisés pour préparer la mise en œuvre du programme d'action :

- Alerte et gestion de crise : réalisation des PCS et d'exercices de crise.
- Conscience du risque : actions de communication et de sensibilisation.

Les autres groupes de travail seront développés suivant le calendrier des actions à réaliser durant toute la durée du programme.

3. Les études menées dans le cadre du SAGE et du PAPI

Inventaire des zones humides du SAGE Orge-Yvette

Depuis fin 2015 la cellule d'animation du SAGE pilote une étude d'inventaire des zones humides à l'échelle des 116 communes du bassin-versant Orge-Yvette. La 1ère phase a abouti, en 2017, sur une carte de pré-localisation (échelle 1/25 000e) afin de définir 5 niveaux d'alerte sur la présence potentielle de zones humides. Ces données permettent notamment aux PLU (Plans Locaux d'Urbanisme) d'informer les porteurs de projets sur la prise en compte des zones humides probables dans l'emprise de leur projet.

Dans une 2ème partie, depuis 2017, les expertises de terrain sont réalisées sur une emprise d'environ 11 000 hectares à l'échelle du territoire de l'Orge-Yvette. Les analyses sont réalisées selon la méthodologie définie par l'arrêté du 24 juin 2008, précisant la procédure à suivre dans le cadre de la réalisation des sondages pédologiques (carottage du sol à l'aide d'une tarière à main) et des expertises botaniques (analyses de la végétation caractéristique).

En 2018, une enveloppe de 800 hectares de zones humides supplémentaires a été déterminée en complément des données de la DRIEE et de la version réglementaire du SAGE de 2014.

La finalisation de ces travaux, prévue mi-2019, fera l'objet d'un atlas cartographique des zones humides avérées au 1/5000ème, intégrable dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement. Ces cartes deviendront opposables aux tiers et réglementaires lors de la prochaine révision du SAGE, prévue pour l'année 2020.

Etude de la fonctionnalité des zones humides – Focus sur les zones d'expansion des crues

Suite au lancement de l'inventaire des zones humides du SAGE Orge-Yvette qui se finalisera durant l'année 2019 et permettant de délimiter cartographiquement les zones humides du bassin, la CLE a lancée en mars 2018 une étude complémentaire (en interne) afin d'identifier les fonctionnalités des zones humides attribuables aux milieux situés en zone d'expansion des crues.

Les objectifs principaux de l'étude :

- Application de la Méthode Nationale d'évaluation des fonctions des zones humides (guide ONEMA) dans le cadre des mesures d'évitement et de réduction en milieu humide demandées par le SAGE aux porteurs de projet.
- Détermination des principales fonctions et sous-fonctions attribuables aux zones humides (volume de rétention des eaux, soutien de la trame verte et bleue...).
- Proposition d'une formulation de rédaction pour l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) afin d'intégrer et d'utiliser les fonctionnalités des milieux humides dans :

- Diagnostic et rapport de présentation
- PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)
- OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)
- Plan de zonage et Règlement écrit

Cette étude ciblée a été lancée sur 5 communes du bassin de l'Orge-Yvette : Corbreuse, St Sulpice de Favières, Châteaufort, Sainte Geneviève-des-Bois, Bruyères-le-Châtel en partenariat avec les syndicats suivants : SIVOA, SIBSO, SIAHVY, les collectivités ainsi que la SNPN (Société Nationale de Protection de la Nature).

4. Les avis rendus par la CLE du SAGE Orge-Yvette

Les différents avis de la CLE du SAGE sont orientés vers :

- Formulation des avis sur les dossiers Loi sur l'eau (Déclaration/Autorisation) IOTA, ICPE,
- Documents d'urbanisme (SCOT, PLU, Cartes communales),
- Suivi de l'application et de la mise en œuvre des dispositions du PAGD du SAGE dans les projets et décisions locales
- Ponctuellement les avis de la CLE Orge-Yvette seront rendus sur les permis de construire et d'aménager dans le cadre de la mise en application des orientations du SAGE Orge-Yvette.

L'ensemble des avis de la CLE rendus pour l'année 2018 sont répertoriés dans le tableau suivant :

Dossiers d'autorisations Loi sur l'Eau :

Nature du projet	Localisation géographique	Avis CLE
Réhabilitation Mort Ru + aménagement de parcelles	Longpont-sur-Orge	Favorable
Restauration continuité écologique Yvette - ponts RD 938 et de Vaugien	Saint-Rémy-les-Chevreuse	Favorable
Exploitation site Géothermie à basse température	Grigny et Ris-Orangis	Favorable
SIERC - Captage eau - AAC - Forage St Benoit	Auffargis	Favorable
Mise en place d'un bassin d'orage	Essart le roi	Favorable avec réserves
ZAC Belles-Vues	Arpajon et Olainville	Favorable avec réserves
Extension carrière de sablons à Marcoussis	Marcoussis	Favorable avec réserves

Dossiers de déclarations Loi sur l'Eau :

Nature du projet	Localisation géographique	Avis CLE
Rejet EP - Lotissement	Hameau Hunière - Sonchamp	Favorable
Création voies de test - véhicule autonomes	Autodrome de Linas	Favorable
Création d'un réseau de drainage agricole	St Rémy les Chevreuse	Défavorable

Permis de construire :

Nature du projet	Localisation géographique	Avis CLE
Construction bâtiment agricole	Ollainville	Favorable avec réserves

Avis sur les Plans Locaux d'Urbanisme :

Communes	Avis rendus
Boissy sous St Yon	Favorable avec réserves + suivi OAP en ZH
Briis-sous-Forges	Favorable + suivi OAP en ZH
Corbreuse	Favorable + rapport ZH/PLU
Forges les bains	Défavorable puis Favorable + suivi OAP en ZH
Gometz la ville	Favorable avec réserves
Palaiseau	Favorable avec réserves
Roinville	Favorable avec réserves
Saint Cheron	Favorable avec réserves
Saint Rémy	Favorable avec réserves

Sermaise	Favorable avec réserves
St Cyr sous Dourdan	Favorable avec réserves
Saint Mesme	Favorable avec réserves
La Ville du Bois	Favorable avec réserves
Arpajon	Favorable avec réserves
Ballainvilliers	Favorable avec réserves
Epinay	Favorable avec réserves

Suivi des projets concernés par la problématique « zone humide » - Application de la mesure « ERC » du SAGE Orge-Yvette :

➔ Début de suivi réalisé en 2018 suite à l'exploitation des premiers résultats de l'étude d'inventaire des zones humides du SAGE Orge-Yvette.

Communes	Type de suivi	Type de zone humide concernée
Breuillet	Parc du Château	ZH AVEREE
Breuillet	Lotissements	ZH POTENTIELLE
Breuillet	Projet ECT	ZH POTENTIELLE
Boissy sous St Yon	OAP des Closeaux	ZH AVEREE
Briis sous Forges	Deux OAP prévu au PLU	ZH AVEREE
Forges les bains	OAP prévu au PLU	ZH AVEREE
Sermaise	OAP prévu en bordure de ZH	ZH AVEREE
Linass	Lotissements	ZH POTENTIELLE
Linass	Permis de construire en ZH du PLU	ZH AVEREE Pédo (Etude du permis)
Villebon sur Yvette	Prairie de Villebon	ZH AVEREE
Villebon sur Yvette	Projet urbain près de Costco	ZH AVEREE
Egly	Lotissement projet Villelouvette	ZH AVEREE
Saint Mesme	OAP du PLU	ZH POTENTIELLE
Saint Rémy	Projet de drainage agricole sur des ZH pédologique	ZH AVEREE
Trappes	Construction entrepôt frigorifique	ZH POTENTIELLE (IND-JAUNE)
Longpont sur Orge	OAP prévu au PLU	ZH POTENTIELLE

Durant l'année 2018, les règles de fonctionnement des Commissions de travail du SAGE ont été révisées et précisées en date du 05 octobre 2018 par les membres de la CLE :

Les membres de la Commission « Avis de la CLE du SAGE » sont regroupés, en fonction de leurs compétences, au sein des cinq groupes de travail, composés des trois collègues de la CLE (Elus, Usagers, Services de l'Etat)

- « Hydraulique-Inondation »
- « Milieux Naturels et Humides »
- « Assainissement »
- « Eau potable »
- « Urbanisme » (nouvellement créée)

Selon les besoins en analyses et suivant les thématiques des dossiers à traiter, les membres d'un ou de plusieurs groupes de travail seront sollicités pour siéger au sein de la Commission « Avis de la CLE du SAGE »

Les thématiques jugées stratégiques pour l'examen des dossiers par la CLE sont les suivants :

- Préservation des zones humides dans l'aménagement du territoire (PLU, SCOT)
- Lutte contre les inondations et gestion quantitative du ruissellement des eaux
- Enjeu de qualité des eaux – Assainissement
- Enjeu de sécurisation de l'eau potable – AAC

Les dossiers relatifs aux enjeux de lutte contre les inondations, préservation des « Zones d'expansion des crues » dans les documents d'urbanisme, ainsi que les thématiques liées à la connaissance de l'aléa inondation seront spécifiquement traités au sein des groupes de travail du SAGE, mutualisé avec deux groupes de travail du PAPI Orge-Yvette :

- Groupe de travail « Hydraulique/Inondation » SAGE Groupe de travail « Connaissance de l'aléa inondation » du PAPI
- Groupe de travail « Urbanisme » du SAGE Groupe de travail « Urbanisme » du PAPI

Les membres de ces groupes de travail seront réunis afin de traiter des thématiques du SAGE et du PAPI. Ainsi, les membres du PAPI pourront s'exprimer dans les avis de la CLE du SAGE. Les avis rendus seront présentés à la fois à la CLE, mais aussi au COPIL/COTECH de suivi du PAPI Orge-Yvette. La cellule d'animation du SAGE participera également au groupe de travail « Conscience du risque » du PAPI Orge-Yvette afin d'alimenter les discussions relatives à la communication autour des enjeux « Zones Humides – Zones d'expansion des crues ».

IV. L'activité de la cellule d'animation

En plus de l'animation des réunions du Bureau ou d'AG de la CLE, des réunions de comités techniques et de pilotage du PAPI, les animatrices du SAGE et du PAPI organisent, coordonnent ou participent à de nombreuses réunions ou rencontres.

1. Suivi des études et travaux menés sur le territoire

Participation / interventions aux réunions techniques :

- Commission CSP, écologie et paysage SIVOA (participation du SAGE & PAPI)
- Commission rivière, SIBSO ;
- Réunion technique du SIAHVY ;
- Journée technique organisée par le CD91 ;
- Participation aux réunions de « porter à connaissance » dans le cadre d'élaboration ou révision de PLU(i) et aux réunions de personnes publiques associées (15 communes suivies en 2018)
- Comité consultatif de l'EPTB Seine Grands Lacs ;
- Conseil scientifique, Parc Naturel Régional (PNR) de la Haute Vallée de Chevreuse.
- Intervention de la CLE sur l'étude ZH et PLU – DRIEE le mai 2018 ;
- Réunions de présentation de l'étude ZH (Communes, syndicats...) ;
- Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs par la DDT des Yvelines ;
- Réunion du réseau de communes de l'Essonne animé par le département et visant à inciter les communes à engager des démarches de réduction de la vulnérabilité aux inondations ;

Rencontres avec les maîtres d'ouvrage et EPCI du bassin Orge Yvette

- Rencontres avec la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse, la Communauté de Communes du Pays de Limours et Rambouillet Territoires (Présentation du PAPI et échange sur l'exercice de la nouvelle compétence GEMAPI) ;
- Présentation de Laetitia SOULIER (nouvelle animatrice du PAPI) et échanges avec les maîtres d'ouvrages et la DRIEE en décembre 2018.

2. Formations et participations aux séminaires

- Journée des animateurs de SAGE, AESN ;
- Réunion des animateurs de SAGE organisé par l'EPTB Seine-Grands-Lacs ;
- MISEN Zones Humides – DDT des Yvelines ;
- Formation AESN- MNHN sur la fonctionnalité des zones humides et la méthode d'évaluation national – Application du principe ERC « Eviter-Réduire-Compenser » en zone humide ;
- Ateliers PAPI de l'EPTB Seine-Grands-Lacs ;
- Journées d'échange du réseau élargi des porteurs de PAPI sur le bassin Seine Normandie par le CEPRI.

3. Répartition du temps de travail des animateurs

Animatrice du SAGE Orge-Yvette :

Missions	Jour en moyenne dans l'année
Animation de la CLE-Mise en œuvre du SAGE	50
Suivi de l'inventaire des zones humides sur le bassin Orge-Yvette	50
Suivi de l'intégration des enjeux eaux du SAGE dans les documents d'urbanisme	40
Expertise des dossiers Loi sur l'Eau et suivi des études	25
Information et communication	25
Suivi du PAPI d'intention Orge-Yvette	10
Veille technique et réglementaire	10
Suivi des contrats de bassin	10
Suivi de la gestion du budget de la CLE	10

Animatrice du PAPI Orge-Yvette :

Missions	Jour en moyenne dans l'année
Finalisation du PAPI d'intention Orge-Yvette	120
Information et communication	40
Suivi des actions de la CLE et du SAGE	30
Veille technique et réglementaire	15
Expertise des dossiers Loi sur l'Eau et suivi des études	15
Suivi de la gestion du budget du PAPI	10

V. La communication et l'information

1. Mise à jour du site internet et SIG données sur les zones humides :

- ✓ Elaboration du nouveau site internet SAGE-PAPI
 - Rajout d'une plateforme d'échange des données
 - Carte interactive des données sur les zones humides
 - Dossier spécial « Zone humide et Urbanisme » permettant d'orienter les porteurs de projets concernés par la procédure « Eviter-Réduire-Compenser ».
- ✓ Diffusion du SIG partagé permettant d'avoir une mise à jour en temps réel des données de l'inventaire des zones humides du SAGE en cours de réalisation.

2. Diffusion de documents

- ✓ Plaquette d'information sur le PAPI d'intention Orge-Yvette
- ✓ Mobilisation du guide de compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE
- ✓ Envoi et diffusion des cartes de pré-localisation des zones humides (au 1/25000^{ème}) ainsi que les cartes des zones humides botaniques et pédologiques (carte au 1/5000^{ème}).
- ✓ Une plaquette des enjeux du SAGE Orge-Yvette a été diffusée sur le site internet ainsi qu'au communes lors de la révision de leur PLU ou lors de la transmission des informations pour le « porter à connaissance » sur l'aménagement du territoire.

VI. Les chiffres de 2018

1. Résultat de clôture de l'année 2018

D'après la version du BP 2019 au 04/02/2019 :

Résultats définitifs de l'exercice 2018 - CLE	
FUNCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	234 143,56 €
Recettes de fonctionnement	234 679,04 €
Résultat de l'exercice (excédent)	535,48 €
Déficit antérieur reporté	- €
Excédent antérieur reporté	1 210,25 €
Résultat de clôture (excédent) (= 002 avant aff° éventuelle au 1068)	1 745,73 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	14 842,15 €
Recettes d'investissement	25 205,33 €
Résultat de l'exercice (Déficit)	10 363,18 €
Déficit antérieur reporté	- €
Excédent antérieur reporté	22 522,26 €
Résultat de clôture (Excédent) (=001)	32 885,44 €
Restes à réaliser en dépenses	4 860,00 €
Restes à réaliser en recettes	5 460,00 €
Solde Restes à réaliser 2018	600,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT (= 1068) si déficit invt [résultat de clôture + solde des RAR]	- €
RESULTAT DEFINITIF	35 231,17 €

AFFECTATION DU RESULTAT

RESULTAT DU BUDGET 2017	CLE
Excédent / Déficit de fonctionnement de clôture	1 745,73 €
Excédent / Déficit d' investissement de clôture	32 885,44 €
<u>EXCEDENT/ DEFICIT GLOBAL DE CLÔTURE</u>	34 631,17 €

AFFECTATION AU BUDGET 2018	CLE
Excédent / Déficit de fonctionnement reporté (002)	1 745,73 €
Excédent / Déficit d' investissement de clôture	32 885,44 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	

2. Financement du SAGE et du PAPI

Le financement du SAGE Orge-Yvette et ses études est assuré par :

- ✓ Les syndicats à caractère hydraulique du territoire :
 - le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY),
 - le Syndicat de l'Orge (SIVOA)
 - le Syndicat Mixte Bassin Supérieur Orge (SIBSO)
 - le Syndicat Intercommunal d'Hydraulique et d'Assainissement de la région de Limours (SIHAL)
 - Le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR HVC)

- ✓ L'Agence de l'eau Seine-Normandie
- ✓ La Région IDF
- ✓ Le Conseil Départemental de l'Essonne

Le financement de l'élaboration du PAPI est assuré par :

- ✓ Les syndicats à caractère hydraulique du territoire :
 - Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yvette (SIAHVY),
 - Syndicat de l'Orge (SIVOA),
 - Syndicat Mixte Bassin Supérieur Orge (SIBSO),
 - Syndicat Intercommunal d'Hydraulique et d'Assainissement de la région de Limours (SIHAL),
 - Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR HVC).

- ✓ L'Agence de l'eau Seine-Normandie
- ✓ Le Conseil Départemental de l'Essonne

Président du SAGE et du PAPI Orge-Yvette
Claude JUVANON

